

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

2.0 Processus de l'étude

Pour permettre de créer un Plan de la circulation piétonnière pour la Ville d'Ottawa qui serait vraiment complet, le mandat du projet prévoyait que le processus de l'étude se traduirait par une démarche en trois temps comportant les étapes suivantes :

Première étape :

- Recueillir et étudier des renseignements généraux, y compris les politiques, les pratiques et les programmes en lien avec les activités et infrastructures piétonnières;
- Comprendre et définir les piétons dans le contexte d'Ottawa;
- Mener une évaluation pour déterminer les besoins en matière de changements ou les nouvelles mesures pour encourager les résidents et les visiteurs à se déplacer à pied plus souvent;
- Faire le bilan et l'étude des meilleures pratiques et des leçons tirées d'autres compétences, qui pourraient aider à planifier les aménagements piétonniers à Ottawa;
- Élaborer une vision, un but et des objectifs pour le Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa.

Deuxième étape :

- Revoir les lignes directrices, les politiques, les programmes et les infrastructures qui sont en place à Ottawa et se rapportent à la circulation piétonnière;
- Dresser l'inventaire et faire la cartographie du réseau piétonnier à Ottawa;
- Cerner et évaluer les possibilités et les obstacles potentiels en lien avec le réseau piétonnier à Ottawa.

Troisième étape :

- Élaborer des stratégies pour améliorer l'accessibilité, la sécurité du public et l'environnement piétonnier, et pour favoriser la marche comme un moyen de transport.
- Élaborer des stratégies pour surveiller, actualiser et entretenir le réseau piétonnier.
- Élaborer une stratégie de mise en œuvre.



*Centre d'information
publique, Ottawa*

2.1 Processus de l'étude

Conformément au mandat confié, le Plan de la circulation piétonnière se découpe en trois parties :

2.1.1 Première partie – Examen du potentiel piétonnier d'Ottawa

Cette partie résume le contexte stratégique qui sous-tend l'initiative du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (**chapitre 3**).

Le **chapitre 4** présente un aperçu des bienfaits de la marche et de l'information dont on dispose sur la transformation des rues et des communautés pour encourager les gens non seulement à marcher dans un but utilitaire, mais aussi

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

à passer plus de temps en ville, à profiter des installations et du paysage urbain, et à multiplier leurs contacts sociaux. On aborde principalement la marche comme un mode de transport sain, abordable et soucieux de l'environnement.

Cette discussion est étayée par un aperçu des meilleures pratiques pour créer des milieux plus propices à la marche et pour promouvoir la marche :

- Une introduction au concept de la *charte du piéton* afin de mettre la marche au cœur de la planification urbaine;
- Une discussion des tendances, des principes et des programmes observés partout en Amérique du Nord depuis environ 10 ans, et qui favorisent l'amélioration des installations piétonnières dans les villes et les villages;
- L'examen de plusieurs villes qui ont apporté des changements importants, au fil des années, afin de rendre leurs quartiers plus propices à la marche, grâce à une planification attentive et à la création de plans exceptionnels en matière de circulation piétonnière.

D'autres chapitres du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa explorent plusieurs de ces concepts exemplaires dans la perspective de notre ville.

Le **chapitre 5** fait le bilan de ce que les piétons d'Ottawa aiment et n'aiment pas, ainsi que des priorités dégagées des consultations menées auprès du grand public, des représentants communautaires et des professionnels des secteurs des loisirs, des services de santé, de l'urbanisme, du design urbain, de l'ingénierie et de l'entretien.

Ce chapitre résume les constatations générales émanant des initiatives suivantes :

- Des ateliers de visualisation de l'avenir et des ateliers sur les possibilités réunissant un Comité consultatif technique (CCT) et un Comité consultatif public (CCP);
- Trois séances portes ouvertes;
- Un sondage auprès des piétons;
- Une présentation au Comité consultatif sur les questions rurales (CCQR);
- Une présentation au Comité consultatif sur les piétons et le transport en commun (CCPTC);
- Une présentation aux représentants de Santé publique Ottawa.

L'information recueillie grâce à ces initiatives a servi à établir les priorités de la collectivité en vue d'apporter des changements précis à l'infrastructure, aux politiques et aux programmes touchant à la circulation piétonnière.

2.1.2 Deuxième partie – Stratégie du Plan de la circulation piétonnière

Une analogie est présentée au **chapitre 6** pour faciliter la communication de l'intention du projet. Un « arbre florissant » est donc utilisé comme la métaphore du Plan :

- **Enraciné** – solidement établi (ancré) par un engagement et une politique.
- **Alimenté** – capable de miser sur les interventions offertes pour élargir et soutenir le réseau.



Charte du piéton - Toronto

« Il faudrait bâtir une passerelle piétonnière au-dessus du canal Rideau, à la hauteur des avenues Clegg et Fifth. »

– Un résident d'Ottawa



Ottawa

Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa (Rapport final, juillet 2009)

- **Productif** – produit des fruits : plus de gens marchent et en retirent des bienfaits.
- **Régénérateur** – jette les bases de nouveaux circuits, de nouveaux raccords avec d'autres modes et de nouvelles synergies dans le contexte d'une communauté saine et diversifiée en pleine évolution.

Les **chapitres 7 à 12** traitent davantage de ces concepts.

Pour comprendre où les gens marchent et où ils ne marchent pas, le **chapitre 7** résume les résultats d'un exercice cartographique exhaustif, qui a permis de déterminer où se trouvent les installations piétonnières dans la ville. Cette information est ensuite corrélée avec les données sur les déplacements des piétons selon des secteurs géographiques précis de la ville, pour permettre de comprendre l'impact que des facteurs tels que l'utilisation des terres, la densité, la proximité des destinations piétonnières, ainsi que la présence et la qualité des infrastructures piétonnières peuvent avoir sur le comportement piétonnier des résidents de chacun de ces secteurs.

En outre, ce chapitre évalue le degré de connectivité, la continuité et le choix des parcours du réseau actuel, ainsi que la façon d'y apporter des améliorations et les endroits où de telles améliorations s'imposent.

2.1.3 Troisième partie – Réseau piétonnier et plan de mise en œuvre

Dans cette partie, on examine les facteurs qui influent sur les communautés propices à la marche, en commençant par l'adoption d'une charte du piéton. La charte du piéton est à la base du Plan de la circulation piétonnière, et elle énonce l'engagement de la Ville à créer un milieu plus propice à la marche.

Les **chapitres 8 et 9** présentent un train de recommandations dans le contexte des lignes directrices en place à Ottawa et en Amérique du Nord, dont les suivantes :

- Favoriser la planification proactive en mettant à jour les politiques existantes et en élaborant de nouvelles;
- Renforcer les institutions en misant davantage sur la collaboration communautaire pour étudier les concepts, et pour gérer et partager les données sur les infrastructures piétonnières entre les services et les directions de la Ville;
- Améliorer la sécurité des piétons et l'accessibilité des infrastructures en ayant recours à des méthodes éprouvées, en lien avec les problèmes et les préoccupations cernés dans l'environnement piétonnier à Ottawa.

Les **chapitres 10 et 11** présentent des recommandations concernant certains détails du Plan, notamment en ce qui a trait à l'entretien et à la réfection des infrastructures piétonnières, de même qu'aux programmes de sensibilisation et de promotion à l'appui du Plan.

Le **chapitre 12** résume toutes les recommandations énoncées dans le Plan, ainsi que les détails relatifs à leur mise en œuvre. Ces recommandations visent à aider les décideurs, les concepteurs et les gestionnaires d'infrastructures piétonnières à mettre en place des politiques piétonnières, des plans d'aménagement, des lignes directrices en matière de conception et des plans de mise en œuvre qui soutiendront plus efficacement la marche à Ottawa .



Niagara-on-the-Lake (Ont.)

